



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2023_004
Séance du 27 février 2023

Le 27 février deux mille vingt-trois à 10h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 15/02/2023

Etaient présents :

BEAURY Pascal, Maire de Mont-Lozère et Goulet ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BRUNEL Didier**, Président du syndicat mixte Lozère Centre ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; ;

Etaient excusés :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac, **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **BOUNIOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses Gorges.

Monsieur **SCHWANDER Marc**, payeur départemental.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende, **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Monsieur **ASTRUC Alain** donne pouvoir à Monsieur **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Assistaient également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **SCHREINER Bruno**, Adjoint de Direction.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur **ITIER Jean-Paul**, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président présente à l'assemblée :

Vu l'article L2313-1, L2313-2 et R2313-3 du Code Général de la Fonction Publique,

La mise à jour du tableau des effectifs comprend les mouvements suivants à compter du 1^{er} mars 2023, compte tenu des éléments ci-dessus exprimés :

Postes permanents

catégorie	Filière	Poste ouvert	Nombre	Poste pourvu	Observations	Temps TC/TNC
A	Adm	Directeur Général des services	1	1	dont 1 DGS	TC
		Attaché hors classe	1	1		TC
		Attaché principal	1	1		TNC
		Attaché territorial	7	6		TC
	Tech	Ingénieur principal	1	1		TC
		Ingénieur	1	1		TC
		Ingénieur	2	1		TNC
	Soc	Médecin hors-classe contractuel	1	1		TNC
		Médecin hors classe contractuel	1	1		TNC
		Infirmière en soins généraux hors classe	1	1		TC
		Psychologue	1	1		TNC
		Assistant socio-éducatif	1	1		TNC
	TOTAL effectif A			18		17
B	Adm	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	4	4	TC	
		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	3	3	TC	
		Rédacteur	1	1	TC	
	Tech	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1	TC	
		Technicien	1	1	TNC	
		Technicien	1	1	TC	
TOTAL effectif B			11	11		
C	Adm	Adjoint administratif principal de 1 ^{ème} classe	3	3	TC	
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	1	TC	
		Adjoint administratif	3	3	TC	
	Cult	Adjoint du patrimoine	1	1	TC	
TOTAL effectif C			8	8		
TOTAUX Permanents			37	36		

Postes non-permanents

catégorie	filière	Poste ouvert	Nombre	Poste pourvu	observations	Temps TC/TNC
A	Adm	Attaché territorial	2	variable	remplacement	TC
	Soc	Médecin territorial hors-classe	1	variable	remplacement	TC
		Puéricultrice territoriale	1	variable	remplacement	TC
TOTAL effectif A			4	0		
B	Adm	Rédacteur contractuel	3	variable	remplacement	TC
	Tech	Technicien contractuel	1	variable	remplacement	TC
TOTAL effectif B			5			
C	Adm	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	7	variable	remplacement	TC
		Adjoint administratif	3	variable	remplacement	TC
		Adjoint administratif	1		juillet/août	TC
		Adjoint administratif	1	0	contrat unique d'insertion	TNC
		Adjoint administratif	1	0	Accroissement d'activité 1 an	TNC/ 30h
	Tech	Adjoint technique	5	variable	remplacement	TC
		Adjoint technique	1	mission temporaire	Accroissement d'activité 1 an	TNC/21h
	Soc	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	4	variable	remplacement	TC
		Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1	variable	remplacement	TC
		Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	1	variable	remplacement	TC
Anim	Adjoint d'animation	4	variable	remplacement	TC	
TOTAL effectif C			28			
TOTAUX non permanents			37	1		

Le Président propose :

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs.
- **D'AUTORISER** le Président à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires pour l'exercice en cours et les exercices suivants

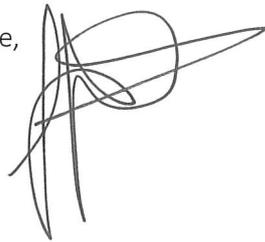
Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs.
- **D'AUTORISER** le Président à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires pour l'exercice en cours et les exercices suivants

Pour extrait conforme,
Mende, le 27 février 2023

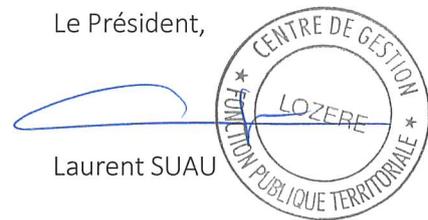
Le secrétaire de séance,

Jean-Paul ITIER



Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.